

Comité de concertation de Mare Longue

Stratégie à laquelle cette action contribue

Stratégie 5 - Création d'une instance de gouvernance locale et Stratégie 7 - Pérennisation de la gouvernance locale par l'animation du Parc national.

Description de l'action

Un Comité de concertation de Mare Longue est créé. Les membres qui le composent sont les membres actuels du Comité technique de l'élaboration du PAC, et toute autre personne du territoire qui serait intéressée pour intégrer la démarche.

- **Importance de la création du Comité :**

La création et le lancement du Comité de concertation de Mare Longue est la priorité numéro 1 du Plan d'actions concertées de Mare Longue pour le début d'année 2021.

En effet, il permettra de poursuivre l'effort collectif et le dynamisme insufflé par les membres du Comité technique.

Par ailleurs, il aura la responsabilité dès sa première réunion de proposer l'organisation de groupes de travail afin que certaines actions du Plan d'action soient affinées, précisées et concrétisées dès 2021.

- **Organisation du Comité :**

Il n'y a ni élection, ni mandat, ni présence obligatoire à ce Comité : les membres sont invités à se mobiliser à chaque étape de la mise en œuvre du PAC (bilans des actions menées, choix d'une stratégie...).

- **Membres qualifiés pour intégrer le Comité**

L'entrée au Comité de concertation de Mare Longue est libre.

Cependant, le territoire de gouvernance du Comité étant le périmètre élargi du projet Plan d'actions concertées de Mare Longue, les personnes qualifiées pour intégrer l'instance de gouvernance sont celles concernées de près par le territoire de Mare Longue, que ce soit par leur activité (gestionnaire, scientifiques, entreprise privée ou association utilisant le territoire) ou par leur présence (habitant-es du territoire ou de sa proximité immédiate).

- **Présence d'un Quorum**

Néanmoins, un **Quorum** composé de la Commune de Saint Philippe, de l'ONF et du Parc national est formé :

- En cas d'absence de représentation d'une de ces trois structures à une réunion du Comité, la réunion est annulée ;
- En cas de désaccord sur une action à réaliser de la part d'une de ces trois structures, l'action est annulée.

Ce Quorum regroupe en effet les trois structures gestionnaires du territoire, sans lesquelles des décisions structurantes pour le territoire ne peuvent être prises à leur insu sans porter atteinte à la législation en vigueur et à leur responsabilité de gestionnaires du territoire.

- **Prise de décisions par les membres impliqués**

En revanche, les orientations de chaque étape du projet sont choisies par l'ensemble des membres du Comité ayant répondu à l'appel de la mobilisation. Ainsi, le Comité est formé de personnes volontaires et agissantes.

Si à une étape donnée, un trop faible nombre de personnes répondent à l'appel de mobilisation, l'existence du Comité de concertation est remise en question puisque sa légitimité et sa représentativité sont remises en question. Un effort de remobilisation des acteurs du territoire, et une réflexion sur le fonctionnement de l'instance, doivent être menées afin de redonner une véritable légitimité à ce Comité de concertation.

- **Renouvellement annuel des membres impliqués**

A l'issue de chaque année, il sera redemandé à chaque membre s'il souhaite s'engager à être un membre actif du Comité durant l'année suivante. Celui-ci doit expressément s'exprimer comme souhaitant s'impliquer dans l'instance de gouvernance.

L'intérêt de cette demande renouvelée est non seulement de redynamiser les membres, mais aussi d'éviter d'allonger la liste des membres du Comité sans jamais l'éclaircir des personnes ne souhaitant plus participer mais n'ayant plus donné signe de vie.

En revanche, cette demande n'étant pas une élection, toute personne concernée par le territoire de Mare Longue souhaitant intégrer le Comité sera libre de le faire.

- **Animation du Comité :**

Deux possibilités sont envisagées, pouvant être essayées chronologiquement.

- **Animation par le Parc national de La Réunion**

Le Parc national joue deux rôles au sein du Comité de concertation de Mare Longue : en tant que pilote du Plan d'actions concertées de Mare Longue, il est chargé de l'animation du Comité (programmation des étapes de concertation, organisation des réunions, rédaction des compte-rendus et des résultats du travail collectif) ; par ailleurs, il siège comme membre au même titre que les autres membres.

- **Animation tournante**

Une autre possibilité pour l'animation est que ce rôle soit tournant, c'est-à-dire qu'il soit assuré successivement par différents membres du Comité. Cette animation tournante ne serait pas réservée qu'aux seuls membres du Quorum, mais accessible à tout membre du Comité.

Ainsi, à la fin de l'année, une structure pourrait proposer d'assurer l'animation du travail annuel prochain du Comité, et sa candidature spontanée serait discutée et validée par l'ensemble du Comité.

Cette animation tournante permettrait une plus grande implication et un plus grand investissement des membres ; et permettrait également un plus fort retrait du Parc national et donc une gouvernance locale plus forte.

Le Parc national resterait, en tant que pilote du Plan d'actions concertées de Mare Longue et gestionnaire du Cœur de Parc et du Bien UNESCO, l'animateur de secours en cas de défection de l'animation prévue, afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de l'instance.

- **Rôles du Comité :**

Le Comité de concertation de Mare Longue aurait pour rôles de :

- **Matérialiser un lieu d'échanges entre acteurs du territoire et garantir une gouvernance paisible et productive :**

- Les réunions seront des moments privilégiés pour échanger des informations importantes et communiquer sur les différents projets portés par les membres
- Des groupes de travail seraient formés selon les besoins et les dynamiques du Comité, et selon les actions à mettre en œuvre qui nécessiteraient un travail technique plus approfondi
- En amont de chaque réunion du Comité, les demandes des membres seront transmises à la structure animatrice afin de porter à l'ordre du jour des sujets particuliers
- Les compte-rendus de réunion seront diffusés non seulement à tous les membres du Comité, présents comme absents, mais pourraient également être diffusés publiquement sur le site internet de Mare Longue (sous réserve d'absence d'informations sensibles et confidentielles)

- **Conduire la mise en œuvre du Plan d'actions concertées de Mare Longue**

- Le Comité de Mare Longue a comme principale responsabilité d'organiser et suivre l'efficacité la mise en œuvre des actions du projet.
- Les membres du Comité décident en plénière des actions à lancer, à modifier ou à annuler
- Des groupes de travail peuvent être formés sur des thématiques et des actions précises

- Suite aux résultats du suivi du PAC, formalisés et présentés par le Parc national qui est en charge du pilotage du projet, le Comité dispose d'une vue d'ensemble du projet et de son efficacité et prend les décisions adéquates afin d'augmenter cette efficacité.

Projets existants en lien avec cette action

Toutes les instances des gestionnaires décisionnels (Conseil municipal, Conseil scientifique du Parc, etc)

Partenaires participants à cette action et leur contribution

Structure	Personne référente	Contribution à cette action (Rôle, tâches)	Moyens alloués par structure (ETP, €)
Parc national de La Réunion	<i>Non définie</i>	Pilote de l'action (lancement) Lancement de l'animation du Comité : organisation des réunions, appel à la mobilisation annuelle Pilotage du PAC Mare Longue et présentation des résultats au Comité	
Tous les membres actuels du COTECH et toutes autres structures souhaitant intégrer le Comité	<i>Non définie</i>	Membre actif du Comité : Participation aux réunions bisannuelles, participation aux éventuels groupes de travail, partage des connaissances et des informations relatives aux projets en cours, reporting sur les données nécessaires au suivi du projet	

Planning pour la réalisation de l'action

Durée estimée de l'action :	10 ans
Temporalité prévue (Dates) :	Avant Avril 2021 : première réunion du Comité

Objectif de l'action

Objectif chiffré et daté	Dès le premier semestre 2021, le Comité de concertation de Mare Longue est créé et opérationnel. Il est composé d'au moins une vingtaine de membres actifs, qui se réunissent au minimum deux fois par an afin de mettre en œuvre le Plan d'actions et afin d'échanger sur les problématiques du territoire de Mare Longue.
---------------------------------	---

Indicateurs de suivi de l'action (en cohérence avec l'objectif)

Indicateur 1	Nombre de membres actifs
Indicateur 2	Nombre de réunions et de groupes de travail